

# Info-permis

## Un peu de retenue!...

Lors de la construction ou de l'agrandissement d'un édifice ou d'une surface pavée dont la superficie totale excèdera  $1000 \text{ m}^2$  à la fin des travaux, il est important de considérer la quantité d'eau de pluie qui sera rejetée dans le réseau d'égout de la Ville. Pour éviter les inondations et les inconvénients qui s'y rattachent, vous devez limiter le débit des rejets pluviaux en retenant une partie de ceux-ci sur votre propriété.

### UNE QUESTION DE BON ÉCOULEMENT

Ces calculs n'ont pas toujours été demandés. Avant les années 2000, aucune vérification n'était faite sur ce point. Cependant, la densification des milieux bâtis dans la ville de Montréal, a eu pour conséquence un rejet excessif des eaux de pluie dans le réseau d'égout qui n'avait pas été conçu pour une telle affluence.

Pour éviter les refoulements d'égouts lors de pluies abondantes, il était devenu nécessaire d'instaurer un règlement pour s'assurer que les normes en matière de rejets d'eaux pluviales soient respectées.

### RÉTENTION DE L'EAU ET DU PERMIS...

Depuis ce temps, les agents du cadre bâti ont le devoir de s'assurer que les calculs de rétention des eaux pluviales ont été faits selon les normes appropriées et que les solutions trouvées permettent de ne pas excéder la capacité des tuyaux d'égouts auxquels le bâtiment ou la surface pavée sera reliée.

Malheureusement, quand ces calculs ne sont pas réalisés conformément aux normes, ou quand les solutions trouvées ne correspondent pas aux besoins de rétention, c'est le permis qui peut être retenu! Le délai d'émission du permis dépend donc de la clarté et de l'exactitude des calculs que l'ingénieur civil chargé du projet soumet avec les plans. Un [formulaire électronique](#) est également disponible pour vous aider.

### DES SOLUTIONS QUI COULENT DE SOURCE

Les solutions varient d'un cas à l'autre. Ce qui importe, c'est que cette solution soit conforme et que le cheminement qui y a mené soit clairement établi. Pour réduire les délais d'émission de permis, il est important d'utiliser des unités de mesure normalisées. Les informations au verso indiquent quelques règles de base à respecter.

Alors, ingénieurs, à vos crayons et calculez la rétention!





## Notes importantes

Pour les calculs de rétention, toutes les données et calculs devront utiliser le système métrique.

Les renseignements suivants devront être fournis pour chaque projet :

- Le formulaire électronique complété et tous les documents qui y sont exigés, dont notamment :
  - Les niveaux du terrain, des aménagements, des bâtiments, des rues et des regards;
  - Les superficies de chaque type de toitures, des surfaces pavées, aménagements paysagers, ainsi que les coefficients de ruissellement;
  - Le débit maximal pour le terrain permis par les règlements municipaux;
  - Le tableau des pluies de récurrence 1:25 ans;
  - Le débit maximal en conséquence des pluies de récurrence 1:25 ans;
  - Le volume de rétention requis;
  - Les superficies et capacités en volume de chacun des bassins;
  - Les types et capacités des régulateurs à débit contrôlé;
  - La charge en facteurs d'évacuation pour le réseau sanitaire;
  - La grosseur et type de tuyaux, puisards et regards;
  - Les détails des bordures, puisards et regards.

Veuillez consulter le Portail de la Ville de Montréal à [www.montreal.qc.ca](http://www.montreal.qc.ca)

Sous l'onglet «*Services aux citoyens*», allez à «*Environnement et développement durable*».

Ensuite, dans la section «*l'eau de Montréal*», cliquez sur «*permis et approbations*» et vous trouverez toute l'information et les formulaires requis pour compléter votre demande.